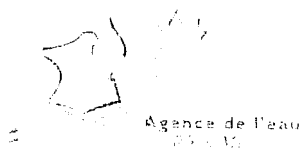
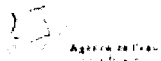
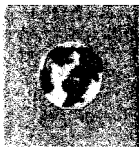




24683 RM



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE

Document Public

Inventaire historique d'anciens sites industriels du département de la Haute-Marne

Etude réalisée dans le cadre des actions de Service Public du BRGM 97F018, 98F018,
99F018, 00POL114

Décembre 2000
BRGM/RP-50576-FR



Introduction

Cette étude s'inscrit dans le cadre des Inventaires Historiques Régionaux d'anciens sites industriels et d'activités de service (IHR), qui ont été programmés à la suite de la circulaire du Ministère chargé de l'Environnement du 3 décembre 1993.

L'inventaire des activités industrielles passées et actuelles dans le département de la Haute-Marne a été réalisé par le **BRGM**, dans le cadre de sa mission de Service public, sur sa dotation et avec les participations financières des Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse et du Conseil Régional Champagne-Ardenne.

Le premier objectif de l'inventaire est de recenser de manière aussi large que possible tous les sites, c'est-à-dire les lieux géographiques ayant été le siège d'une ou de plusieurs activités industrielles ou de stockages de produits divers dans un secteur d'étude prédéfini et pendant une période donnée.

La période d'étude s'étend, pour le département de la Haute-Marne, depuis le 19^{ième} siècle jusqu'à 1996. Le dépouillement des dossiers d'archives a été **réalisé** à la DRAC et aux Archives Départementales de la Haute-Marne.

Des demandes d'informations complémentaires ont été réalisées en s'adressant aux différentes communes du département. Peu de sites ont reçu des compléments d'informations car inconnus de mémoire d'homme.

Globalement, les activités recensées sont toutes les activités soumises à autorisation ou à déclaration, régies par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Pour le département de la Haute-Marne, les grandes étapes nécessaires à l'acquisition des données sont rappelées depuis le dépouillement des archives et les différents regroupements des fiches par site, jusqu'aux consultations des communes et des services déconcentrés de l'état, suivis de visites rapides sur le terrain, de la recherche des critères environnementaux, de la saisie des données dans la base BASIAS et de la mise en œuvre de la grille de tri.

Conformément aux conventions passées avec les financeurs, l'objectif final de cette étude est de fournir une sélection de sites sur lesquels une vigilance plus ou moins accrue pourrait être envisagée. Cette sélection est effectuée en mettant en œuvre la grille de tri proposée dans la méthodologie nationale (cf. annexe 8 du guide ADEME de 1996).